

## MARCHE-EN-FAMENNE

# Courard : « On a besoin de la prison »

Philippe Courard ne décolère plus depuis la décision du ministre Henry de faire obstacle à la prison de Marche. « Non-sens » clame l'Hottonnais.

● Philippe CARROZZA

Le secrétaire d'État à l'Intégration ne partira pas en vacances cet été avec le ministre Écolo Philippe Henry. Il peste sur la décision de ce dernier de refuser le site choisi à Marche par le Fédéral pour y installer la prison :

« C'est une question de bon sens que de mettre la prison à Marche à un endroit qui fait l'unanimité, sauf une, celle du ministre Henry. Comment peut-il d'un seul coup faire table rase d'une décision approuvée par tous les ministres fédéraux et le précédent gouvernement wallon ? Tous les feux sont au vert : urbanisme, ville de Marche, syndicats, patrons, etc. Le rapport du fonctionnaire délégué à l'urbanisme est des plus élogieux. C'est tout simplement le meilleur des trois sites retenus en Wallonie. »

« Le ministre Henry doit revenir sur terre »

Le secrétaire d'État PS a déjà fait ses calculs : la prison, c'est au bas mot entre 300 et 400 emplois sans compter les retombées indirectes. Dans une région où le chômage est important, c'est une aubaine. Et pas seulement pour le Nord-Luxembourg, mais aussi pour le Namurois tout proche.

« L'arrivée de la prison est aussi un incitant pour certains acteurs économiques, dont je ne peux encore révéler le nom, mais qui atten-



EdA J. Duchâteau

Philippe Courard demande au gouvernement wallon de donner son feu vert à la prison de Marche. Il y a urgence.

« Je n'ai entendu personne qui tient le même discours qu'Henry sur la prison de Marche. »

dent que la prison soit faite pour s'installer avec d'autres emplois à la clef. La situation est remarquable : à l'écart de la ville, proche des grands axes menant à Namur, Huy, Liège ou Neufchâteau. Le terrain est plat et facile d'accès.

Au lieu de faire avancer le dossier, le ministre Henry le freine. Les Flamands, eux, sont plus malins. Ils vont prendre les sous du Fédéral et construire leurs prisons alors que nous, on en sera encore au stade des questions »

M. Courard estime qu'un minis-

tre doit être là pour apporter des solutions et pas pour créer des problèmes. Il estime qu'après l'épisode des casernes, le service public en Luxembourg ne cesse de prendre des coups.

« Le ministre Henry doit revenir les pieds sur terre, ajoute-t-il. Qu'il se ressaisisse et que le gouvernement wallon donne enfin le feu vert. La plaisanterie a assez duré. Même dans le parti de M. Henry, des personnes se posent des questions sur sa décision. Je n'ai entendu aucune voix dans le sens du ministre ».

Et puis, cela coûte cher de louer des prisons en Hollande. Or, l'État fédéral a mis des sous sur la table pour la construction des nouvelles prisons. Si les Flamands se servent en premiers parce qu'on ne parvient pas à se décider chez nous, y aura-t-il encore des moyens pour les prisons wallonnes ? ■

## « Le vieux plan de secteur fige la Wallonie »

M. Courard estime que la prison à Marche va résoudre beaucoup de problèmes de mobilité.

Pour lui, le plan de secteur est un boulet

● Interview : Philippe CARROZZA

Le ministre Henry prétend que la prison à Marche pose un problème de mobilité pour le personnel.

On peut lui retourner l'argument : si des gens de la région trouvent un emploi à la prison, ils ne seront plus obligés de faire de longs déplacements pour aller travailler. Cet argument ne tient pas.

Son argument massue, c'est que le site retenu à Marche est en zone agricole. Qu'en pensez-vous ?

Le plan de secteur est obsolète. Qu'est-ce qu'on s'en fiche de la zone agricole quand il s'agit de 300 à 400 emplois !

La situation économique ne nous permet pas de faire la fine bouche. Il suffit de compenser la zone prélevée par une autre, de modifier les textes. Ce plan de secteur date des années 1970.

Quand les élus de l'époque ont placé ces terres en zone agricole, ils ne savaient pas que le Wex, que Fruytier, etc. allaient s'installer là.

Les choses évoluent. Les plans de secteurs doivent être modernisés, sinon c'est toute l'activité économique de Wallonie qui va

s'en trouver figée. Quand on fait le tour des communes, les élus locaux nous tiennent le même discours : le plan de secteur est complètement inadapté et empêche le développement wallon.

Le ministre Henry dit qu'il ne veut pas prendre le risque d'avoir des recours s'il donne le feu vert à la prison.

Que propose-t-il à la place ? De rénover d'anciens bâtiments pour en faire des prisons. Il veut que cela se fasse dans les zones d'habitat.

Qui est prêt à accepter une prison dans le fond de son jardin, avec un grand mur, des mouvements incessants et le risque pour la sécurité ? Personne. Rien à voir avec la prison à l'écart de la ville de Marche ? En plaçant une prison en ville, là, le ministre Henry risque des recours. Croyez-moi.

Et puis, en restaurant des bâtisses qui n'étaient pas prévues pour cela au départ, ce sera nettement plus cher que de faire du neuf.

Qu'il donne son accord pour la prison de Marche et si recours il y a, il sera encore temps de les analyser. Arrêtons d'être attentistes et passons à l'action !

Le ministre prévient que recours rime avec perte de temps.

N'en a-t-on pas déjà perdu trop ? Il y a d'une part une situation humanitaire criante avec des prisons surchargées et d'autre part, des gardiens de prison qui ne parviennent plus à contenir la violence sur leur lieu de travail.

Il n'y a plus une minute à perdre. ■

## BOUILLON

# P. Adam : « Je ne suis pas un menteur »

Patrick Adam conteste la réponse du mayer Pierre qui dit que le conseil n'a jamais pris de décision sur une série de points.

● Philippe CARROZZA

À la lecture des réponses données par le bourgmestre Jacques Pierret aux questions posées par la minorité, Patrick Adam, conseiller de l'opposition IC, a avalé son café de travers avant-hier matin (lire notre édition de mardi).

Il avait demandé à M. Pierret d'appliquer les décisions du conseil communal comme par exemple la création d'une CCATM (Commission consultative communale d'Aménage-

ment du territoire et de Mobilité), l'instauration d'une prime pour les enseignants, Agora-Sport et l'achat d'un défibrillateur.

Voici ce qu'a répondu Jacques Pierret : « Contrairement à ce que laisse sous-entendre la question, aucune décision n'a été prise par le conseil en ce qui concerne les primes pour les enseignants, Agora-Sports et l'achat de défibrillateur ».

« J'ai les preuves »

« Que vont penser les Bouillonnois ? Que je suis un menteur ? Fort heureusement, ces décisions - dont semble ne pas se souvenir M. Pierret - sont écrites noir sur blanc dans les compte-rendus des conseils sur le site internet de la commune. J'ai donc les preuves », lance Patrick Adam qui répond point par point en lisant les PV :

« Défibrillateur : « C'est le point 23 voté le 6 juin 2008. On peut

lire : achat défibrillateurs pour les complexes communaux ou manifestations sportives : à l'unanimité, accord de principe sur cette proposition. Le conseil charge le collège d'interroger C. Serson à ce sujet (déjà effectué par le bourgmestre). »

Règlement sur les enseignes commerciales : « Il s'agit du point 26a du conseil du 6 juin 2008 : le bourgmestre répond que cette problématique sera envisagée dans le cadre de la Rénovation urbaine ou de la CCATM. »

Agora-sport : « C'est le point

« Que vont penser les Bouillonnois ? Que je suis un menteur ? », interroge P. Adam.

26b du conseil du 26 juin 2008 intitulé : problématique parking CPAS - utilisation inadéquate pour le moment et nécessité de trouver un endroit approprié pour la pratique du sport urbain.

« La décision prise est la suivante : le conseil communal demande au Collège de se pencher sur les possibilités de la création d'un espace agora-space subsidiable à 85 % dans le cadre Multisports. Philippe Arnould informe le groupe IC qu'il va se pencher sur ce dossier et contacter Infra-ports. »

Bois de chauffage : « C'est le point 26 f de l'ordre du jour du 6 juin : vente de bois de chauffage pour combattre la hausse des prix des combustibles. Décision : le conseil communal prend acte de cette requête et demande au collège d'investiguer dans les autres communes pour voir ce qui se pratique. » ■

➤ www.bouillon.be



EdA

Patrick Adam explique que toutes les décisions prises par le conseil communal sont sur le site internet de la commune.